



Commune de BRIGNANCOURT

Compte rendu du conseil municipal du 13 décembre 2018

Séance ordinaire

Présidence Monsieur Sylvain Carlucci, Maire.

Conseillers présents:

Mmes Carolyn Béchet, Patricia Croizé, Odile Jude, Sandrine Lemaître.

Mrs Laurent Butteau, Michel Crespín, Alain Lachaise, Jean-Claude Rolland, Bernard Zeiger.

Secrétaire de séance :

Mme Odile Jude

Ordre du jour :

- Nouvelle classe : décision de créer ou non une deuxième classe
- Questions diverses

Début de la séance 20h30.

- Projet nouvelle classe

Mme Jude fait un exposé de la situation actuelle (voir la présentation en annexe ci-jointe), rappelant

- le fonctionnement du RPI (créé en mai 2000) et du SIIS créé quelques années plus tard,
- les difficultés rencontrées et les inquiétudes des parents,

En conclusion expose les options possibles pour l'école :

1. Maintien de la classe avec dissolution future du RPI et organisation de l'école en classe unique (du CP au CM2).
2. Construction d'un nouveau bâtiment pour accueillir une nouvelle classe en restant dans le RPI Santeuil / Brignancourt.
3. Regroupement des communes de Brignancourt et Santeuil.

Si la commune projette de construire une nouvelle classe, une étude préliminaire d'un AMO prévoit un coût d'environ 257 k€ avec un reste à charge pour la commune de 94 k€ en cas d'autofinancement.

Avant de passer au vote (construction ou non d'un bâtiment scolaire), M. le Maire souhaite exposer les problèmes liés au financement des travaux de réfection de la toiture de l'église afin que le conseil vote en toute connaissance des enjeux budgétaires impliqués dans les deux opérations.

- Réfection de la toiture de l'église :

Depuis près de deux ans M. Pierre Weiler, architecte du Patrimoine, étudie les travaux nécessaires pour la conservation de notre église.

Les travaux de réfection sont estimés à 139 k€ HT. Des subventions ont été accordées pour cette estimation.

Un appel d'offres a été ouvert sur le territoire français pour solliciter toutes les entreprises concernées par ces travaux.

L'ouverture des plis a eu lieu le 1^{er} décembre 2018 et nous avons eu la mauvaise surprise de constater que les devis proposés par les entreprises dépassaient pour près de 105 k€ l'estimation initiale. Comment un architecte spécialisé dans les bâtiments du patrimoine et ayant de bonnes références peut faire une telle erreur sur l'estimation ?

Etant donné le caractère d'urgence de certains travaux, M. le Maire propose au conseil de réaliser les travaux en deux étapes :

1. Réaliser les travaux urgents pour un montant de près de 139 k€ avec les subventions de 80% prévues (soit près de 14 k€ à charge pour la commune).
2. Ultérieurement remonter un nouveau dossier pour les travaux complémentaires avec de nouvelles demandes de subventions.

Votes du conseil sur les deux sujets exposés:

Nouveau bâtiment scolaire :

Le conseil décide de construire un nouveau bâtiment scolaire sous réserve d'obtenir les subventions nécessaires et autorise M. le Maire à faire les demandes nécessaires pour permettre le financement de l'opération

Vote : 8 voix pour et 2 voix contre

Travaux urgents de l'église :

Le conseil autorise M. le Maire à engager les travaux d'urgence pour la préservation de la toiture de l'église

Vote : le conseil approuve à l'unanimité

Questions diverses :

Extension du terrain du lot n°6 rue de la Jeunesse :

M. le Maire explique que ce terrain est étroit et la construction est juste en limite de « la pointe » (partie actuellement non constructible). Nous pourrions envisager de vendre au propriétaire de la parcelle n°6 une bande prise sur « la pointe », qui resterait non constructible mais donnerait un confort pour le propriétaire.

Il n'y a pas d'objection du conseil à cette extension.

Hangars dans le fond de la cour de la ferme :

M. Cordier demande s'il est possible d'acheter ces hangars situés en limite de sa propriété. Le conseil n'est pas opposé à cette demande et étudiera la possibilité de vendre ces hangars.

Interventions du public au cours de la séance :

- Mme George : n'y a-t-il pas obligation de la mairie à organiser cantine et garderie ?

Réponse : il n'y a aucune obligation légale à mettre en place ces services.

- Mme Zeiger : il semble que le plan de financement de construction d'une classe supplémentaire présente quelques erreurs.

Réponse : les subventions ne sont pas calculées sur le prix de revient prévisionnel TTC (257 k€) mais sur des montants HT concernant uniquement les coûts des travaux soit

environ 185 k€. Par ailleurs le FCTVA de 16,404 % est appliqué à l'ensemble des postes composant le prix de revient prévisionnel HT, hormis l'assurance dommage et les frais financiers d'une éventuelle ligne de crédit, qui eux sont hors TVA. Ces précisions peuvent justifier les écarts de calcul obtenus.

- Mme Verchin : signale un défaut d'affichage pour le conseil municipal et s'étonne que le conseil s'engage sur des dépenses de réfection de l'église sans avoir consulté les habitants.

Réponse :

Affichage : M. le Maire et ses adjoints veilleront à ce que les affichages soient faits dans le respect des délais.

Engagements du conseil : le conseil a été élu pour prendre des décisions importantes sans avoir l'obligation de consulter les habitants. Pour l'église, ce dossier est à l'étude depuis plusieurs années (voir les divers comptes rendus de conseils et les bulletins d'information du Petit Brignancourtois), les brignancourtois sont tenus informés et il devient urgent de réaliser les réparations nécessaires.

La séance est levée à 22h.